

premier feuillets



Comporte une table alphabétique en fin d'année

# REGISTRE

Contenant *Dis huit* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCES** de la Commune de *Criillardeux* pendant le cours de l'année 1836.

A Meaux, le *quinze* Décembre mil huit cent trente-cinq.

*Signé*  
*Juge*

*91. 1. 1.*

*Le* *quatorze* *février*, *mil huit cent trente six*, le *die* *huit* *de* *Meaux* *de* *la* *Commune* *de* *Criillardeux* *officier* *de* *l'Etat* *civil*, *se* *compara* *le* *sieur* *Victor* *Elie* *Goulet*, *âge* *de* *vingt* *trois* *ans*, *bourgeois*, *demeurant* *à* *Criillardeux*, *lequel* *nous* *a* *présenté* *un* *enfant* *de* *sex* *masculin*, *né* *à* *Criillardeux*, *aujourd'hui* *à* *six* *heures* *du* *matin*, *de* *son* *légitime* *mariage* *avec* *Justine* *Adelvide* *Victoire* *Goulet* *sa*

Summa, âgé de vingt ans, au quel on fait  
il nous a déclaré devant les personnes de  
Ceci, Cuysson; lesdites protestations et  
déclaration après ont été faites en présence  
des sieurs Louis Théodore François Goumont  
âgé de soixante ans, Berger, et Alexandre  
Théodore Gaudescat, âgé de cinquante  
un ans, tous deux demeurant  
aujourd'hui, demeurant à Grilbar Dou,  
lesquels ont, ainsi que le par de l'acte, et  
signé avec nous le présent acte, après  
lecture faite.

Vaudescat, Lt. F. Goumont

V. E. Goulas

Flux-Pachot

n. 2.

Décès  
de Ferdinand  
Goumont

Le sixième huit ont été faits le vingt  
trois février, cinq heures du soir, devant  
nous, Juge de la Communauté de Grilbar Dou,  
officier de l'Etat civil, sont comparus  
les sieurs Calixte Louis Pascal, âgé de  
trente trois ans, et Alexandre Théodore  
Gaudescat, âgé de cinquante un ans,  
tous deux demeurant aujourd'hui, demeurant  
à Grilbar Dou, lesquels nous ont déclaré  
que Ferdinand Goumont, âgé de  
dix huit ans, né à Grilbar Dou, par  
et demeurant, fils de Auguste Ferdinand  
Goumont, et de Louise Marie Pascal, sa  
femme, tous deux demeurant ensemble  
à Grilbar Dou, est décédé au dit Grilbar Dou  
au domicile de ses père et mère, ce jour d'hui



n. 2.

a. Goumont

Flux-Pachot

Le sixième huit ont été faits le vingt  
cinq février, huit heures du matin, devant  
nous, Juge de la Communauté de Grilbar Dou,  
officier de l'Etat civil, sont comparus les  
sieurs Louis Théodore François Goumont, et  
Cuysson, âgé de soixante ans, et Alexandre Théodore  
Gaudescat, âgé de cinquante un ans, tous  
deux demeurant aujourd'hui, demeurant à  
Grilbar Dou, lesquels nous ont déclaré que  
Ceci Cuysson Goulas, âgé de soixante ans,  
né le sixième jour de novembre, fils de  
Goulas Ceci Goulas, et de Justine Adolphe  
Victoire Goumont, sa femme, tous deux  
demeurant ensemble à Grilbar Dou,  
est décédé au dit Grilbar Dou le vingt  
quatre du présent mois, sa sépulture a  
été faite au dit domicile de ses père et mère,  
et ont été déclarés, signés avec nous  
le présent acte, après lecture faite.

Vaudescat, Lt. F. Goumont

Flux-Pachot



N.º 4.

Décès  
de Marie  
vive Desires  
D'heur

Le jour d'aujourd'hui cent trente six, le vingt  
sept, à six heures du matin, mourut  
Marie vive Desires, de la Communne de Crillbardeu  
officier de l'Etat civil, dont compaignie  
les sieurs Alexandre Chedore Landescal,  
age de cinquante un ans, et Jean  
Thomas Desvaille, age de trente ans, tous deux  
terme de son levain, au point, demourant  
à Crillbardeu, lesquels avec ont assisté  
que s'apelle Anne Desires D'heur,  
age de quatre ans, née à Crillbardeu  
le 27 demourant, fille de Sieur  
Frederic D'heur, et de Marie Desires  
Appartenance, sa femme, tous deux  
demourant ensemble à Crillbardeu  
est decede d'adit Crillbardeu, au comite  
de son pere et mere, le quatre jours  
precedent, a dix heures, de soir  
et ont les Declaraments, signés et scellés  
le present acte, apres lecture faite.

J. Vermelle  
Alex. Pachet

N.º 5.

Décès  
de Clemence  
Augustina  
Dubois

Le jour d'aujourd'hui cent trente six, le deux  
sept, à six heures du matin, mourut  
Clemence Augustina Dubois, de la Communne de Crillbardeu  
officier de l'Etat civil, dont compaignie  
les sieurs Alexandre Chedore Landescal,  
age de cinquante un ans, et Jean Thomas  
Desvaille, age de trente ans, tous deux  
terme de son levain, au point, demourant  
à Crillbardeu, lesquels avec ont assisté  
que s'apelle Marie vive Desires,  
age de quatre ans, née à Crillbardeu,  
le 27 demourant, fille de Sieur  
Frederic D'heur, et de Marie Desires  
Appartenance, sa femme, tous deux  
demourant ensemble à Crillbardeu  
est decede d'adit Crillbardeu, au comite  
de son pere et mere, le quatre jours  
precedent, a dix heures, de soir  
et ont les Declaraments, signés et scellés  
le present acte, apres lecture faite.

J. Vermelle  
Alex. Pachet



Le jour d'aujourd'hui cent trente six, le quinze  
sept, à six heures du soir, mourut  
Marie vive Desires, de la Communne de Crillbardeu  
officier de l'Etat civil, dont compaignie  
les sieurs Alexandre Chedore Landescal,  
age de cinquante un ans, et Charles  
Desvaille, age de trente ans, tous deux  
terme de son levain, au point, demourant  
à Crillbardeu, lesquels avec ont assisté  
que s'apelle Marie vive Desires,  
age de quatre ans, née à Crillbardeu,  
le 27 demourant, fille de Sieur  
Frederic D'heur, et de Marie Desires  
Appartenance, sa femme, tous deux  
demourant ensemble à Crillbardeu  
est decede d'adit Crillbardeu, au comite  
de son pere et mere, le quatre jours  
precedent, a dix heures, de soir, et  
ont les Declaraments, signés et scellés  
le present acte, apres lecture faite.

J. Vermelle  
Alex. Pachet

N.º 6.  
Le jour d'aujourd'hui cent trente six, le quinze  
sept, à six heures du soir, mourut  
Marie vive Desires, de la Communne de Crillbardeu  
officier de l'Etat civil, dont compaignie  
les sieurs Alexandre Chedore Landescal,  
age de cinquante un ans, et Charles  
Desvaille, age de trente ans, tous deux  
terme de son levain, au point, demourant  
à Crillbardeu, lesquels avec ont assisté  
que s'apelle Marie vive Desires,  
age de quatre ans, née à Crillbardeu,  
le 27 demourant, fille de Sieur  
Frederic D'heur, et de Marie Desires  
Appartenance, sa femme, tous deux  
demourant ensemble à Crillbardeu  
est decede d'adit Crillbardeu, au comite  
de son pere et mere, le quatre jours  
precedent, a dix heures, de soir, et  
ont les Declaraments, signés et scellés  
le present acte, apres lecture faite.

J. Vermelle  
Alex. Pachet



92° 7

Naissance  
de Louis  
Théodore  
Maillard

Le présent acte est tenu de la part  
de M<sup>r</sup> le Maire, en son office de Maire  
de la Commune de Coulbardon, et de M<sup>r</sup>  
le Capitaine, et les Compagnons de la  
Cité de Coulbardon, âgé de vingt neuf ans, garçon  
demeurant à Coulbardon, lequel nous a  
présenté un enfant de sexe de Coulbardon,  
né à Coulbardon, au jour d'aujourd'hui à deux heures  
après midi, de son légitime mariage avec  
Coline Demore, fille de M<sup>r</sup> Maillard, de femme, âgé  
de vingt quatre ans, auquel l'enfant est  
appelé Jacques Demore, les parents de Louis  
Théodore, lesdits présentateur et déclarant  
nous ont été faits en présence de M<sup>r</sup> Jacques  
Demore, âgé de cinquante  
sept ans, et Pierre Demore, âgé  
de vingt neuf ans, tous deux domiciliés au  
même domicile demeurant à Coulbardon,  
lesquels ont signé avec le père de l'enfant  
après lecture faite.

J. E. Seguiry  
P. E. Maillard

M<sup>r</sup> Pacht

92° 8.

Naissance  
de Louis  
Théodore  
Maillard

Le présent acte est tenu de la part  
de M<sup>r</sup> le Maire, en son office de Maire  
de la Commune de Coulbardon, et de M<sup>r</sup>  
le Capitaine, et les Compagnons de la  
Cité de Coulbardon, âgé de vingt neuf ans, garçon  
demeurant à Coulbardon, lequel nous a  
présenté un enfant de sexe de Coulbardon,  
né à Coulbardon, au jour d'aujourd'hui à deux heures  
après midi, de son légitime mariage avec  
Coline Demore, fille de M<sup>r</sup> Maillard, de femme, âgé  
de vingt quatre ans, auquel l'enfant est  
appelé Jacques Demore, les parents de Louis  
Théodore, lesdits présentateur et déclarant  
nous ont été faits en présence de M<sup>r</sup> Jacques  
Demore, âgé de cinquante  
sept ans, et Pierre Demore, âgé  
de vingt neuf ans, tous deux domiciliés au  
même domicile demeurant à Coulbardon,  
lesquels ont signé avec le père de l'enfant  
après lecture faite.

J. E. Seguiry  
P. E. Maillard

M<sup>r</sup> Pacht



Victoire Berriat, âgée de six ans et  
sept ans, née à Coulbardon, le  
demeurant, fille de M<sup>r</sup> Berriat, et de  
Catherine, sa femme, deux domiciliés, et  
meuve de Defant français Dommé,  
Noëvier, son mari, est déclaré  
Coulbardon en son domicile, le vingt  
sept de présent mois, à six heures de  
soir, et ont les déclarants signé avec  
nous le présent acte, après lecture faite.

Jacques Pacht  
P. J. Bierre

92° 9

Le présent acte est tenu de la part  
de M<sup>r</sup> le Maire, en son office de Maire  
de la Commune de Coulbardon, et de M<sup>r</sup>  
le Capitaine, et les Compagnons de la  
Cité de Coulbardon, âgé de vingt neuf ans,  
Boulanger, domicilié à Coulbardon, lequel  
nous a présenté un enfant de sexe féminin,  
né à Coulbardon le trois de présent mois,  
à onze heures du soir, de son légitime  
mariage avec Sophie Culati, Brevet  
de femme, âgée de vingt deux ans, auquel  
enfant il nous a déclaré donner les  
prénoms de Culati et Angélique,  
lesdits présentateur et déclarant nous ont  
été faits en présence de M<sup>r</sup> Pierre  
Hérode, âgé de cinquante six ans,  
et Pierre Hérode, âgé de trente deux  
ans, tous deux domiciliés au  
même domicile demeurant à Coulbardon,  
lesquels ont signé avec le père de l'enfant,  
après lecture faite.

Jacques Pacht  
P. J. Bierre

M<sup>r</sup> Pacht



70. 10.

Le An mil huit cent trente six, le Deux  
 Decer De deux heures de matin, devant nous  
 Maire de la Commune de Erilbardou  
 Nosseigneurs Messieurs de la Cour civile, sont comparus  
 C'est à dire  
 Les sieurs Jean Baptiste Eliezer Garnier,  
 Joseph Dubierre  
 Et Theodore Soudescaul, age de cinquante un  
 ans, tous deux habitants majeurs domiciliés  
 à Erilbardou, lesquels ont déclaré  
 que Marie Anne Elizabeth protêtée  
 age de quatrevingt cinq ans, veuve  
 de Erilbardou et demourant fille  
 de Nicolas Protêt et de Catherine  
 Vermoille, tous deux décédés, et  
 veuve de défunt Augustin Dubierre  
 son mari, est décédée au Erilbardou  
 en son domicile, au jour d'hui à neuf  
 heures du matin, par les Actes  
 signés avec nous le présent Acte, excepté  
 le sieur Protêt, genre de la défunte,  
 qui a déclaré ne savoir signer, ce  
 tout après lecture faite.

Soudescaul J. Garnier  
 Alex. Jachet

70. 11.

Le An mil huit cent trente six, le  
 Deux Decer De deux heures de matin, devant nous  
 Maire de la Commune de Erilbardou  
 Nosseigneurs Messieurs de la Cour civile, sont comparus  
 C'est à dire  
 Les sieurs Alexandre Theodore Soudescaul  
 age de cinquante un ans, et Jean  
 Etienne Vermoille, age de trente ans,  
 tous deux habitants majeurs, demourant  
 à Erilbardou, lesquels ont



Declaré que Notre Altesse Chevalier de  
 Fontaine, age de Deux ans, né le  
 Deux Decer de l'An mil huit cent trente six, au  
 Erilbardou, fille de Louis Stanislas  
 Fontaine, et de Marie Aglaé Reat,  
 sa femme, demourant au Erilbardou, en  
 son domicile, est décédée au Erilbardou  
 en son domicile, au jour d'hui à dix  
 heures du matin, par les Actes  
 signés avec nous le présent Acte, après  
 lecture faite.

J. S. Vermoille  
 Soudescaul J. Garnier  
 Alex. Jachet

70. 12.

Le An mil huit cent trente six, le deux  
 Decer De deux heures de matin, devant nous  
 Maire de la Commune de Erilbardou,  
 Nosseigneurs Messieurs de la Cour civile, sont comparus  
 C'est à dire  
 Les sieurs Louis Soudescaul, age de vingt huit ans,  
 manoeuvrier demourant au Erilbardou,  
 lequel nous a présenté son enfant de dix  
 ans, nommé Erilbardou, né le deux Decer  
 de l'An mil huit cent trente six, au Erilbardou,  
 en son domicile, par les Actes signés avec nous  
 le présent Acte, excepté le sieur Soudescaul,  
 genre de l'enfant, qui a déclaré ne savoir  
 signer, ce tout après lecture faite.  
 Les Actes de naissance et de déclaration de  
 naissance ont été faits en présence des sieurs  
 Joseph Garnier, age de cinquante trois ans,  
 manoeuvrier, et Theodore Soudescaul,  
 age de cinquante un ans, tous deux habitants  
 majeurs, demourant au Erilbardou, lesquels  
 ont signé avec nous le présent Acte, après  
 lecture faite.

Soudescaul J. Garnier  
 Soudescaul J. Garnier  
 Alex. Jachet



Naissance  
de Louis  
Cyprien  
Alexandre  
Vermeille

Le huit huit cent trente six le quatre  
septembre, six heures du soir devant nous  
Maire de la Commune de Cuillers d'un  
officier de l'Etat civil, est comparu le  
Sieur Alexandre Vermeille, marié avec  
de simple quatre ans demeurant à Cuillers  
lequel nous a présenté un enfant de sexe  
masculin né à Cuillers d'un jour même  
à l'heure de midi de son légitime mariage  
avec Charlotte Elie de Goyez sa femme,  
age de vingt ans, auquel enfant il nous  
a déclaré nous et le procureur de Cuillers  
Cyprien Alexandre, les dites présentations  
et déclarations nous ont été faites en présence  
des Sieurs Pierre Philippe Vermeille, age  
de cinquante deux ans, marié avec  
Jean Thomas Verdelle, age de trente ans,  
mariés tous deux habitant mesme  
demeurant à Cuillers d'un, lesquels ont joint  
qualité père de l'enfant signé avec nous  
le présent acte, après lecture faite.

Je soussigné J. C. Vermeille  
à Vermeille

Alexandre Pachot

79. 14.  
Naissance  
de Louis  
Adolphe  
Rumigny

Le huit huit cent trente six, le quatre  
septembre, trois heures du soir devant nous  
Maire de la Commune de Cuillers d'un  
officier de l'Etat civil, est comparu le  
Gaspard Rumigny, age de vingt neuf  
ans, Cultivateur demeurant à Cuillers d'un,  
lequel nous a présenté un enfant de sexe  
féminin, né à Cuillers d'un, le trois du  
mois de mai, à huit heures du matin,  
de son légitime mariage avec Rose



Antoinette Rumigny, sa femme, age de  
vingt deux ans, auquel enfant il  
nous a déclaré nous et le procureur de  
Cuillers Adolphe, les dites présentations  
et déclarations nous ont été faites en présence  
des Sieurs Alexandre Chevalier Soudescaul, age  
de cinquante deux ans, substitué, et  
de Félix Pierre Desvignes, age de trente  
cinq ans, manoeuvrier, tous deux habitant  
demeurant à Cuillers d'un, lesquels  
ont joint qualité père de l'enfant, signé  
avec nous le présent acte, après lecture  
faite.

Je soussigné J. C. Desvignes

G. Rumigny

Alexandre Pachot

Decès  
de Louis  
Adolphe  
Rumigny

Le huit huit cent trente six, le premier  
octobre, huit heures du matin, devant nous  
Maire de la Commune de Cuillers d'un  
officier de l'Etat civil, sont comparus les  
Sieurs Alexandre Chevalier Soudescaul, age  
de cinquante deux ans, substitué, et  
Félix Pierre Desvignes, age de trente cinq ans,  
manoeuvrier, tous deux habitant mesme  
demeurant à Cuillers d'un, lesquels nous  
ont déclaré que Louis Adolphe  
Rumigny, age de seize jours, né à  
Cuillers d'un le trois du mois de mai  
septembre dernier, fille de Gaspard  
Rumigny, cultivateur, et de Rose Antoinette  
Rumigny, sa femme demeurant ensemble  
à Cuillers d'un, est décédé au domicile  
de ses père et mère, le trois septembre, à



a quatre heures du soir, et ont la déclaration  
signée avec nous la présent acte après  
lecture faite.

approuvés, l'un après l'autre, et ont signé au présent acte

J. J. Desvignes

Alex. Pachot

n° 16.

Noces  
De Marie  
Nicolle  
Vermeil  
f. Parant

Le huit huit cent trente six, le  
huit Octobre, cinq heures du soir, devant  
nous, Maire de la Commune de Crilbardeu,  
officier de l'Etat civil, soussigné par  
les sieurs Alexandre Chieson, Maire de Crilbardeu,  
âge de cinquante deux ans, substitué, et  
le sieur Caliste Fleuret, âgé de trente  
trois ans, cultivateur, tous deux témoins  
majors, demeurant à Crilbardeu, en  
lesquels nous ont déclaré que Marie  
Nicolle Vermeil, âgée de soixante  
deux sept ans, née à Crilbardeu, et  
demeurant à Crilbardeu, fille de Jacques Philippe  
Vermeil, et de Marie Charlotte Champet  
tous deux décédés, épouse de Pierre  
Nicolas Parant, âgé de quatre vingt  
un ans, ancien demeurant au lieu  
de Crilbardeu, qui lui survit, est venue  
au domicile de son dit mari, aujourd'hui  
à onze heures du matin, et ont la  
déclaration signée avec nous le présent  
acte, après lecture faite.

J. J. Desvignes

Alex. Pachot

n° 17



Le huit huit cent trente six, le vingt  
quatre Octobre, sept heures du matin, devant  
nous, Maire de la Commune de Crilbardeu,  
officier de l'Etat civil, soussigné par  
les sieurs Michel Adolphe Prosper Durion,  
âge de vingt six ans, et Jean Louis Rain,  
âge de vingt sept ans, chevaliers, tous deux  
témoins majors, demeurant à Crilbardeu,  
lesquels nous ont déclaré que Marie  
Nicolle Vermeil, âgée de cinquante  
sept ans, née à Crilbardeu, et demeurant  
au lieu de Crilbardeu, fille de Jacques  
Philippe Vermeil, et de Marie Charlotte  
Champet, tous deux décédés, épouse de  
Pierre Nicolas Parant, âgé de quatre vingt  
un ans, ancien demeurant au lieu de  
Crilbardeu, qui lui survit, est venue  
au domicile de sa mère, le vingt  
quatre Octobre, sept heures du  
matin, et ont la déclaration signée avec  
nous le présent acte, après lecture faite.

J. J. Desvignes

Alex. Pachot

n° 18.

Le huit huit cent trente six, le vingt  
sept Novembre, deux heures du matin,  
devant nous, Maire de la Commune de  
Crilbardeu, officier de l'Etat civil,  
est comparu le sieur Louis Stanislas  
Fontaine, âgé de vingt sept ans, marié, et  
demeurant à Crilbardeu, lequel nous  
a déclarés en l'absence de son épouse  
née à Crilbardeu, aujourd'hui à deux



heures de matin De son légitime mariage  
 avec Marie Angèle Chat, sa femme  
 âgée de trente quatre ans, auquel enfant  
 il nous a déclaré d'après les promesses  
 de Louis Joseph; Les Dites  
 présentations et Déclarations ont été  
 faites en présence des sieurs Alécanne  
 Etienne Paul de Cal, âgé de cinquante  
 deux ans, substitué, et Nicolas  
 Adolphe Toussier juréin, âgé de  
 vingt neuf ans, Docteur Thabote  
 Notaire de ce lieu en sa jure et en jurant  
 à Guillardou, lesquels ont signé  
 avec nous le présent acte; et ce fait  
 le jour de l'écrit qui a été lu en  
 la séance, et est après lecture faite.

Vu des Dits  
 J. J. Prain

Alex<sup>e</sup> Pichot

N<sup>o</sup> 17.

Ville de  
 Pouspar  
 juréin  
 Toussier

Le huitième jour du mois de  
 Décembre, un jour de dimanche devant  
 nous, Marie de la Commune de Guillardou,  
 officier de l'Etat civil, ont comparu les  
 sieurs et demoiselle Etienne Paul de Cal,  
 âgé de cinquante deux ans, substitué,  
 et Jean Louis Prain, âgé de vingt sept ans,  
 charretier, tous deux Jurésin et majeurs  
 demeurant à Guillardou, lesquels nous  
 ont déclaré que Pouspar juréin  
 Toussier, âgé de vingt huit ans, est  
 professeur, né à Guillardou et de son



fils de Michel Angèle et Pouspar — J  
 Pouspar juréin Thabote, et de Marie  
 Pouspar et leur mariage de femme  
 Pouspar ensemble ont été écrits en un  
 acte de mariage de, des jours et mois  
 au jourd'hui à nous Notaire de matin;  
 et ont été déclarés, ainsi que le père de  
 l'enfant, signé avec nous le présent acte,  
 après lecture faite.

Vu des Dits  
 J. J. Prain  
 Alex<sup>e</sup> Pichot

N<sup>o</sup> 20

Mariage  
 de  
 Pouspar  
 et Marie  
 Pouspar

Le huitième jour du mois de  
 Décembre, un jour de dimanche devant  
 nous, Marie de la Commune de Guillardou,  
 officier de l'Etat civil de la commune de  
 Guillardou, département de la Seine  
 et Maine, ont comparu Laurant  
 Pouspar, âgé de vingt neuf ans,  
 né à Pouspar le Châpites de ce  
 département, charretier demeurant  
 le droit au dit qu'avec son père  
 et son, et de fait à Guillardou  
 fils majeur de Jean Coustaint  
 Pouspar, manouvrier, et de Marie  
 Louise Blondel, sa femme, sa  
 mère et mère, ici présente et  
 consentante de son mari,  
 et demeurant à Pouspar Rodé de Pouspar  
 âgé de vingt six ans, manouvrier



nie à Trilbardou, de son état  
s'il y a eu de la part de  
Désobéissance, de la part de  
vingt-huit derniers mil huit cent vingt  
deux, comme il est constaté par  
l'acte de décès relatif à la cause la  
quatorze décembre précédent mois en  
deuxième partie de l'acte de décès  
de la cause à Trilbardou le vingt quatre  
sept mil huit cent vingt deux.

Les deux futurs époux ont  
déclaré sous la foi du serment  
qu'ils ignorent le lieu du décès  
de celui de dernier domicile des deux  
de la dite future, ce qui n'a également  
été attesté par les quatre témoins  
ci après nommés qui nous ont  
affirmé sous serment que, qu'ils  
n'avaient pas connaissance de la  
situation de la future épouse  
à son dernier domicile.

Lesquels ont requis de procéder  
à la célébration du mariage, projeté  
entre eux, et dont la célébration  
ont été faites à Trilbardou le  
vingt deux septembre précédent mois  
à l'heure de midi.

Aucune opposition audit mariage  
ne nous ayant été déposé, j'ai  
droit à leur requête, après avoir  
donné lecture de toutes les pièces  
ci dessus mentionnées, et du chapitre  
de la loi de code civil intitulé  
du mariage, avons prononcé un  
futur époux et la future épouse  
s'il y a eu de la part de l'un



et sans femme; chacun d'eux  
ayant répondu s'exprimant et  
affirmativement sur l'acte, en  
nom de la Loi, que le sieur Laurent  
Brochard, et la demoiselle Marie  
Nada Désobéissance, sont unis  
par le mariage;

De quoi nous avons dressé acte  
en présence des sieurs Abanda Théodore  
Vanderciel, âgé de cinquante deux ans  
notaire, et François Jules Puyjot,  
âge de vingt deux ans, marié, de  
Trilbardou, tous deux amis de l'époux  
Désobéissance à Trilbardou, de cinquante  
deux ans, marchand de vin, âgé de  
quarante huit ans, habitant de la commune  
de Trilbardou, et de Jean Philippe Leconte,  
âge de cinquante deux ans, jardinier, demeurant  
à Morsang, en la commune de l'épouse  
et deux autres témoins, nommés  
lesquels après leur lecture aussi  
de leur lecture, ont signé avec nous, et par  
les parties contractantes, et lesdits sieurs  
Brochard qui ont déclaré en dernier  
sens un signe de ce par nous  
interposés, chacun séparément d'autre  
de la Loi.

Vanderciel Leconte  
Brochard François Puyjot  
Puyjot  
adjoint

Act est écrit par



sur les Maires de la Communauté de Cailhac en  
jurisdiction, après les premiers Maires  
qui n'ont point écrit.

M. P. P. P.

Table Alphabétique des  
Actes contenus au présent Registre

Naissances.

- N.º 9. Boulanger Catherine Angélique 2. Juin  
N.º 10. Fontaine Lucie Louise 28 Novembre  
N.º 11. Joules, P. J. 18 Janvier  
N.º 12. Noillard, P. J. 9 Mai  
+ N.º 12. Noillard, P. J. 20 Juin  
N.º 14. Rumigny Cléa Adèle 13. Septembre  
N.º 15. Vermelle Louis Eugène Alex. 1. Septembre

Page 75

Mariages.

- N.º 20. Duchesne Laurent, et  
Debraupuis Marie Rose 28. Décembre.

Décès

- N.º 1. Meur Marie Anne Desirée 4. Mars  
N.º 5. Dubois, Genevieve Augustine 11. Avril  
N.º 11. Fontaine, Marie Agathe Chérophile 15. Juin  
N.º 17. Bourcin Pierre Antoine 23. Juin  
N.º 19. Bourcin Paul Ferdinand 27. Juin  
N.º 3. Joules P. J. Eugène 28. Janvier  
N.º 10. Jourrier Marie Anne Chloé 2. Août  
N.º 8. Desriest Angélique Victoire 29. Mai  
N.º 6. Merlatier Jeanne 15. Avril  
N.º 13. Rumigny Cléa Adèle 30. Juin  
N.º 2. Vermelle Ferdinand 25. Janvier  
N.º 19. Vermelle Marie Nicole 5. Octobre.

Récapitulation

Naissances	12
Mariages	1
Décès	12
<u>Total</u>	<u>25 Actes</u>